



FNASCE
couleur passion

Dossier de présentation

Samedi 1^{er} juin 2019

Sport 9^{ème} challenge Cyclisme



SOMMAIRE

Les lettres de soutien.....	3
Le mot de la présidente fédérale.....	3
Le mot de la présidente et du VP Sport ASCEE 87.....	4
Le mot l'organisateur de la cyclo-sportive « La Limousine ».....	5
Les informations touristiques.....	6
Région, département d'accueil.....	6
Villes d'accueil :.....	7
Les informations pratiques.....	8
Situation générale, plan d'accès.....	8
Situation géographique de l'hébergement et de la restauration.....	10
Les activités prévues.....	11
L'activité culturelle.....	11
L'animation sécurité routière.....	12
Les Circuits.....	13
Programme des participants.....	14
Programme des sportifs.....	14
Programme des accompagnateurs.....	14
Règlement sportif.....	15
Dispositions générales.....	15
Dispositions particulières.....	18
Fiche individuelle d'inscription.....	21
Fiche d'engagement individuel «La Limousine».....	22
Bulletin individuel de Réservation.....	23
Fiche Sanitaire.....	24
Fiche récapitulative des inscriptions.....	25
Le comité d'organisation ASCEE 87.....	26

LES LETTRES DE SOUTIEN

Le mot de la présidente fédérale



La défense, le 26 février 2019

Le mot de la Présidente de la FNASCE 9^e challenge de cyclisme

L'ASCEE de la Haute-Vienne (87) organise le samedi 1^{er} juin 2019 le 9^e challenge national de cyclisme à Panazol près de Limoges.

Épreuve de renommée nationale, la Limousine fêtera cette année sa 30^e édition et accueillera pour cette occasion le 9^e challenge national de cyclisme.

La FNASCE ne pouvait pas espérer plus beau terrain de jeu pour proposer aux passionnés de vélo des ASCE ce challenge de cyclisme calé dans la roue d'une des 50 plus belles cyclo-sportives mondial, la Limousine André-DUFRAISSE !

Je me réjouis que cette manifestation de masse soit l'opportunité saisie par les organisateurs pour véhiculer la belle image de notre Fédération et de promouvoir l'ensemble nos de activités auprès des personnalités présente.

Je tiens particulièrement à remercier Myriam SAPPEY, Présidente de l'ASCEE 87, ainsi que toute sa dynamique équipe et en particulier François CARMANTRAND, qui je n'en doute pas ont déjà la tête dans le guidon pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Je tiens également à remercier Jean-Luc PREVOT, organisateur de La Limousine André-DUFRAISSE pour avoir accepté de servir de support à notre challenge et de l'accueil qu'il réserve aux cyclistes de la FNASCE.

Acéistes cyclistes, forçats du bitume et de l'effort en selle je vous souhaite une très belle course et de véhiculer avec vous nos belles valeurs de convivialité, de solidarité et de sportivité.

Le Présidente de la FNASCE

Joëlle GAU

Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles et d'Entraide (FNASCE)
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
Arche Sud – 92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 32 88 – Courriel : fnasce@i-carre.net – Site : www.fnasce.org
Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

Le mot de la présidente et du VP Sport ASCEE 87



Limoges, le 15 février 2019

Bonjour à tous,

Après l'arrêt annoncé du Raid Cyclo, action phare de la FNASCE, nous avons senti les fervents amateurs de la petite reine tellement désespérés, que nous avons décidé (surtout François !): « il faut faire quelque chose ! »

L'ASCEE 87 vous propose donc, en guise de réconfort provisoire, le samedi 1^{er} juin 2019, un challenge national de cyclisme sur route en collaboration avec l'association organisatrice de La LIMOUSINE.

La LIMOUSINE est classée parmi les 50 plus belles cyclosporives de France et de l'étranger (Magazine Le CYCLE); c'est une course prestigieuse qui a lieu entre Limoges et Vassivière, sur les terres du célèbre André Dufraisse et du non moins célèbre Raymond Poulidor.

Et comme cette année, c'est la 30^{ème} édition, l'organisateur prépare de nombreuses surprises pour les concurrents: le maillot cycliste « spécial collector 30^{ème} anniversaire » offert à tous les engagés pour la course, des invités de marque ...

... et aussi l'embarquement du 9^{ème} challenge national Cyclisme de la FNASCE.

Pour vous permettre de participer à ce beau challenge, l'ASCEE 87 vous prépare un accueil chaleureux dans une ambiance conviviale et simple au sein du Centre sportif CHEOPS à Limoges, et organisera également pour les accompagnants une journée découverte de notre belle ville et de ses savoirs-faire.

Nous vous espérons nombreux et nombreuses à ce challenge national de Cyclisme pour vivre un week-end sportif en Haute-Vienne durant lequel tout le comité directeur et la section cyclisme auront à coeur de vous accueillir dignement.

Chabatz d'entrer !

La présidente

Myriam SAPPEY

Le vice-président Sport

François CARMANTRAND

Le mot l'organisateur de la cyclo-sportive « La Limousine »



Edito de Jean-Luc PREVOT

Nous sommes ravis avec mon Conseil d'Administration de savoir que la 30ème édition de LA LIMOUSINE André DUFRAISSE va servir de support au Challenge National de Cyclisme de la FNASCE (Fédération Nationale des Associations Sportives Culturelles Entraïdes).

Nous allons tout mettre en œuvre pour que vos participants qui viennent de la France entière, prennent déjà beaucoup de plaisir à découvrir nos parcours sur nos routes atypiques de notre belle région et ce dans un esprit convivial et sportif !

Nous remercions les dirigeants de cette fédération pour toute la confiance qu'ils nous témoignent et nous sommes certains que les Championnes et Champions à l'issue de ce Challenge National reparleront de notre belle LIMOUSINE.....

Bonne route à tous !

Bien sportivement et amicalement.

Jean-Luc PREVOT

Président de La Limousine CYCLO

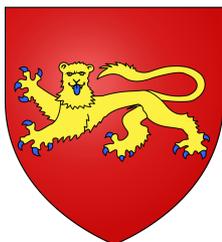
LES INFORMATIONS TOURISTIQUES

Région, département d'accueil

Depuis peu, notre région a grandi et s'est aussi renouvelée.

Bienvenue en **Nouvelle-Aquitaine** !

En fait, la région n'est pas si « nouvelle » puisque sous l'Empire Romain déjà, mais aussi et surtout au 12^{ème} siècle, le duché d'Aliénor d'Aquitaine (reine de France puis d'Angleterre) avait quasiment les mêmes frontières.



Blason du duché d'Aquitaine



Blason de la région Nouvelle-Aquitaine

Avec la fusion des régions en 2016, nous avons retrouvé les plages de l'Atlantique, les monts Pyrénéens, les grands vins de Bordeaux ...

...et aussi gardé la tranquillité, la verdure, les paysages vallonnés.

Bienvenue en territoire **Limousin** !

Le département d'accueil, c'est la Haute-Vienne (87). Il tire son nom de la rivière Vienne, qui le traverse d'est en ouest. Sa préfecture et principale ville est Limoges.

Composée de paysages sublimes et bucoliques, la Haute-Vienne est une destination propice au repos et au tourisme vert.

Envie de bouger?

<http://www.tourisme-hautevienne.com/decouvrir>

« En Haute-Vienne, tout est possible ! Grimper dans les arbres pour une séance mouvementée d'accrobranche, s'offrir un stage de voile sur les lacs de Saint-Pardoux ou de Vassivière, faire du ski nautique sur l'étang de Meuzac. On peut aussi s'aventurer sur le vélo-rail. À moins que l'on ne choisisse de galoper au pied du Mont Gargan, de pêcher à la mouche dans les eaux vives de la Vienne, de jouer au golf ou de faire du roller sur la voie verte... »

En bref, la Haute-vienne, c'est un paradis vert pour les sportifs et tous les autres !



Villes d'accueil :

Panazol est située à la proximité immédiate de Limoges en Haute-Vienne dans la Région Nouvelle-Aquitaine. Autrefois village agricole et maraîcher, Panazol a connu depuis les années 1960 une augmentation conséquente de sa population passant de 3309 habitants en 1960 à 10 795 au 1er janvier 2015.



Troisième ville de la Haute-Vienne, après Limoges et Saint-Junien, deuxième ville de l'agglomération Limoges Métropole, Panazol est une cité résidentielle mais loin d'être en sommeil au vue du nombre de services proposés, du dynamisme de la ville culturelle et associative et du développement des entreprises.

Depuis 2012, Panazol est ville amie des enfants, titre octroyé par l'Unicef et l'Association des Maires de France, récompensant la collectivité pour son engagement quotidien au service de l'éducation et l'épanouissement de sa jeunesse.

Altitude moyenne, 320 mètres. Superficie : 2005 hectares dont 55 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Limoges est la préfecture du département de la Haute-Vienne. Capitale historique du Limousin. Les habitants de la ville sont appelés les Limougeauds.



Grande ville d'Aquitaine au Moyen Âge, la ville est fortement marquée par le rayonnement culturel de l'abbaye Saint-Martial.

Deuxième commune la plus peuplée de la région Nouvelle-Aquitaine après Bordeaux, Limoges rassemble 283 050 habitants dans son aire urbaine en 2012, ce qui en fait la sixième du Grand Sud-Ouest après Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Perpignan et Bayonne et la 38e en France.

Ville de tradition bouchère, siège du leader mondial des équipements électriques pour le bâtiment, Limoges est également bien positionnée dans

l'industrie du luxe. Elle est aujourd'hui connue et reconnue en tant que « capitale des arts du feu » en raison de l'implantation toujours présente des grandes maisons de porcelaine, de ses ateliers d'art travaillant l'émail ou les vitraux, mais aussi en raison du développement de son pôle de compétitivité spécialisé dans la céramique technique et industrielle. Cette spécificité lui a valu d'intégrer en 2017 le Réseau des villes créatives UNESCO dans la catégorie thématique « Artisanat et Arts populaires ».

Posée sur les premiers contreforts ouest du Massif central, Limoges est traversée par la Vienne, dont elle fut, à l'origine, le premier point de passage à gué. Entourée d'une ruralité limousine préservée de toute culture ou élevage intensifs, la ville s'étend sur une superficie de 78 km².

Elle est reconnue « Ville d'art et d'histoire » depuis 2008 et « Ville créative de l'Unesco » depuis 2017.

sites internet :

www.tourisme-hautevienne.com/decouvrir
www.limoges-tourisme.com/Decouvrir/Visiter-Limoges
www.mairie-panazol.fr
www.ville-limoges.fr

Accès à Panazol à 10 minutes de Limoges

En voiture :

- Limoges-Paris : 390 km (Autoroute A20)
- Limoges-Toulouse : 290 km (Autoroute A20)
- Limoges-Lyon : 400 km (Autoroutes A20/A89)
- Limoges-Bordeaux : 220 km

En train : Gare de Limoges Bénédicins www.voyages-sncf.com

- Paris à 3h
- Toulouse à 3h20
- Bordeaux à 2h15

En train TER Nouvelle-Aquitaine ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

En avion : Aéroport International de Limoges Bellegarde www.aeroportlimoges.com

En autocar : Gare routière CIEL Bénédicins

- Flixbus : www.flixbus.fr
- Isilines : www.isilines.fr
- Megabus : www.megabus.com
- Ouibus : www.ouibus.com

Contacts ASCEE 87 François : 06 84 40 17 79

Nelly : 06 19 03 52 58

Myriam : 06 40 48 33 90

Situation géographique de l'hébergement et de la restauration



Centre d'hébergement sportif de Chéops

55 rue de l'ancienne école normale d'instituteurs
87 000 LIMOGES
Tél : 05 55 30 08 10



PRÉSENTATION

Le Centre d'hébergement sportif de Chéops vous accueille dans un cadre verdoyant, tout près du centre-ville de Limoges.

Chéops compte 75 chambres, modulables pour une, deux personnes.

Un espace de restauration. Un amphithéâtre de 145 places.

Pour notre manifestation :

Hébergement : capacité d'accueil : 40 chambres se composant comme suit 19 chambres Eco et 21 chambres Confort.

La salle de restauration est sur le site et les petits déjeuners y sont servis.

Le repas de gala se fera sur place. Le lieu est facile d'accès et pour se stationner.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES

L'activité culturelle

Musée national Adrien Dubouché - Limoges - Cité de la Céramique - Sèvres & Limoges

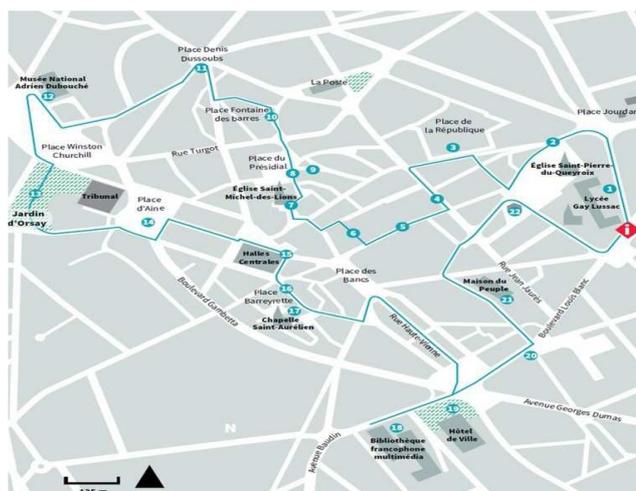
8 bis place Winston Churchill
87 000 LIMOGES



En plein cœur de la capitale mondiale des arts du feu, le Musée National Adrien Dubouché propose un parcours de découverte des techniques de création de la céramique. Mais sa vocation va bien au-delà, il présente une véritable histoire de l'art et des civilisations à travers le prisme de cette matière qui n'a pas fini de dévoiler ses atouts. C'est dans un espace emblématique, totalement conçu pour mettre en valeur ses 5 000 pièces, que le visiteur est reçu.

Visiter Limoges :

Noyau historique de la ville formée au Moyen Âge autour du château du vicomte et de l'abbaye saint-martial, la ville haute offre aujourd'hui un paysage urbain varié composé de maisons traditionnelles à pans de bois, d'édifices classiques et modernes.



En petit train

Enfants, familles, seniors ou tous ceux qui veulent parcourir la ville sans fatigue, le **petit train touristique** est fait pour vous. Il vous conduira à travers les rues et ruelles à la découverte des principaux sites et monuments de la ville de **Limoges** (en Nouvelle-Aquitaine). Deux circuits : le circuit des bords de Vienne et le circuit cœur de ville.



L'animation sécurité routière

Bien que la route appartienne à tous, la cohabitation n'est pas toujours simple entre les véhicules motorisés et les cyclistes. Sur les routes de France, en 2018, 167 cyclistes sont morts. En Haute-Vienne, entre 2012 et 2016, 74 accidents corporels ont impliqué un cycliste, et en 2018, 2 cyclistes de 15 et 61 ans ont perdu la vie.

C'est pourquoi, un stand sécurité routière sera présent le 1^{er} juin de 9 h à 17 h afin de mettre l'accent sur l'opération « La Route Se Partage » (LRSP). Chaque personne pourra ainsi échanger avec des représentants de l'unité sécurité routière de la DDT 87 et repartir avec des supports de communication (prospectus sur le vélo, incollables pour les enfants, marque-pages avec rappel de la réglementation...) afin de rappeler les règles de bonne conduite et les bons comportements à adopter pour un meilleur partage de la route.



Principal message de LRSP : « Quand il dépasse un cycliste, l'automobiliste doit s'écartier d'au moins 1,50 m hors agglomération et d'au moins 1 m en agglomération ».



la route se partage



@route se partage

Les Circuits

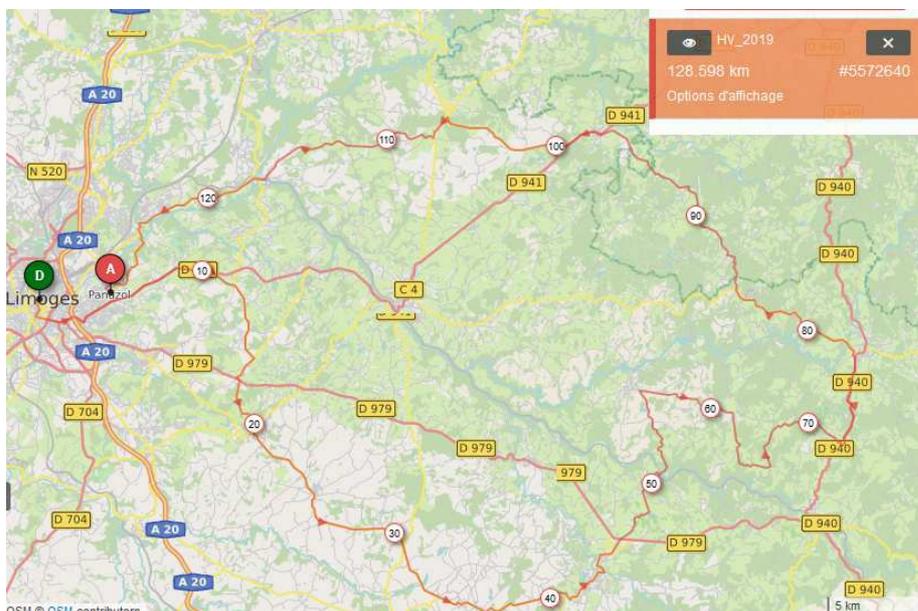
LE CHALLENGE NATIONAL

À lire attentivement :

Le challenge s'appuie sur la course la cyclo-sportive « La Limousine »
pour tout savoir : <http://www.lalimousinecyclo.com/>

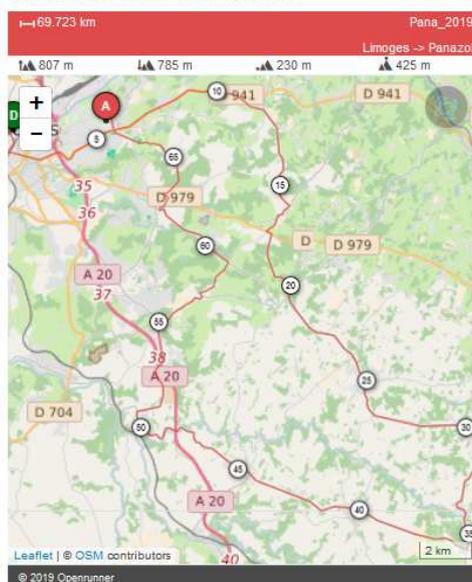
- Le règlement de la cyclo-sportive est joint
- En cas d'un nombre d'inscrits supérieur à la capacité du centre d'hébergement de Chéops, priorité sera donné aux cyclistes du Challenge National FNASCE.
- les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre 2018 peuvent participer au Challenge chronométré. Les personnes âgées de 14 ans peuvent participer à la randonnée « La Panazolaise avec autorisation parentale. La randonnée « La Haut-Viennoise » est ouverte dès 16 ans avec autorisation parentale.

Circuit du Challenge National « La Haut-Viennoise » : 129 Km



Circuit de 70 km, non chronométré pour les accompagnateurs ne désirant pas faire le Challenge National FNASCE

Circuit de La Panazolaise



PROGRAMME DES PARTICIPANTS

Programme des sportifs

Vendredi 31 Mai 2019

A partir de 15 h 00	Accueil des participants sur le village organisation (tonnelle ASCEE 87), proche de la Mairie de Panazol. Vérification des inscriptions et remise des dossards/puces.
18 h 00	Installation dans les hébergements à Chéops
18 h 30	Pot de bienvenue - Présentation du parcours du Challenge National et des autres parcours hors Challenge
19h00	Briefing – Départ - Sécurité
20 h 00	Dîner
22 h 00	Soirée libre

Samedi 1^{er} Juin 2019

06 h 00 à 06 h 45	Petit déjeuner
07 h 00 à 7 h 45	Mise en place dans les nasses de départ au Champ de Juillet à Limoges
08 h 00	Départ de la course – Départ neutralisé jusqu'à Panazol et ensuite départ réel
09 h 30	Pour les accompagnateurs départ visite Limoges, voir l'accueil culturel page 13
12 h 00	Déjeuner sur le site d'arrivée à Panazol, plateau repas (chaud)
14 h 00	Pour ceux qui le souhaitent visite libre de Limoges
17 h 00	Remise des prix (FNASCE)
19 h 30	Soirée repas de gala

Dimanche 2 juin 2019

7 h 30 - 9 h00	Petit déjeuner
10 h 00	Départ des participants

Programme des accompagnateurs

Visite de Limoges

Le planning horaire et tous les renseignements utiles au bon déroulement de l'activité seront transmis ultérieurement.

RÈGLEMENT SPORTIF

Dispositions générales

Article 1 – Participants autorisés

Sont admis à participer :

- Les adhérents des ASCE affiliées à la FNASCE,
- Les ayants-droit (conjoint et enfants sans limite d'âge) d'un membre actif adhérent d'une ASCE affiliée. Pour les enfants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter la carte d'adhésion du parent.
- Les équipes partenaires invitées par l'ASCE organisatrice. Elles ne peuvent recevoir les trophées fédéraux.

Article 2 – Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de médiation et discipline fédérale.

Article 3 – Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux et en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, remise des récompenses...) pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

Pendant la course, les participants portent le maillot cycliste « spécial collector 30ème anniversaire » offert par l'organisateur de la course.

Article 4 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations sportives nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice,
- du responsable de l'activité concernée de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

Les litiges sont examinés et tranchés par la commission de contrôle. Le membre du comité directeur fédéral a voix prépondérante. Dans le cas où l'association organisatrice est concernée par un litige, le représentant de l'URASCE et le membre du comité directeur de la fédération prennent seuls la décision.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

Article 5 – Contrôle des engagements

À l'inscription :

Chaque association participante fournit à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie, datée et signée par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- L'identité du participant ;
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE ;
- La date du certificat médical ou de la licence de la fédération de tutelle concernée.

Elle joindra pour chaque inscrit, la fiche individuelle d'inscription accompagnée d'une copie de :

- Du certificat médical portant la mention de non contre indication à la pratique sportive compétition cycliste datée de moins d'un an à la date du challenge ;
 - Ou de la licence de la fédération sportive de tutelle 2018-2019 ;
 - Ou de la carte d'adhérent portant le cachet du médecin daté et signée ;
- + La copie de la carte d'adhérent ASCE.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que se soit.

Au moment du challenge :

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des sports assisté du représentant fédéral qui s'assurent que l'identité des participants d'une association corresponde à la liste signée par le président de cette dernière.

Chaque participant doit présenter :

- La carte d'adhérent à son ASCE (uniquement sur le support fourni par la FNASCE) signée et à jour avec la photo apposée ;
- Une pièce d'identité, dans le cas où la photo n'est pas apposée ;

Pour un enfant d'agent, la carte de son parent adhérent, ou sa carte individuelle d'adhésion et l'autorisation parentale s'il est mineur non accompagné d'au moins l'un de ses parents.

Les participants d'une équipe partenaire doivent fournir un justificatif d'appartenance à l'entreprise, une pièce d'identité et une attestation d'assurance.

Attention : seules les cartes d'adhésion éditées par ANGELA sont valides.

Article 6 – Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission de contrôle peut sanctionner une équipe dont le comportement antisportif le nécessite. En cas d'incidents graves, elle peut exclure l'équipe fautive. Les sanctions immédiates prises par la commission de contrôle ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises ultérieurement par la FNASCE (commission de médiation et discipline).

Article 7 – Référence à une réglementation nationale

Les épreuves se déroulent suivant les règlements en vigueur de la fédération française de tutelle de la discipline sauf dispositions particulières prévues au présent règlement. De plus, pour rester dans l'esprit des rencontres de la FNASCE, toute dérogation devra avoir l'aval du vice-président chargé des sports et du responsable de la commission permanente des sports de la FNASCE.

Les épreuves se déroulent sur la voie publique : les participants sont soumis au Code de la Route.

Article 8 – Trophées remis par la FNASCE

Trophées uniquement pour les personnes engagées au Challenge National FNASCE sur le parcours « La Haut-Viennoise » chronométré.

Ils sont au nombre de trois et sont obligatoires, il s'agit du trophée fédéral, de l'assiette du ministre et du trophée du plus grand nombre. Les récompenses entre les participants des deux sexes doivent être de même niveau et de même qualité. Les coupes, médailles et autres récompenses sont laissées à la discrétion de l'organisateur.

- **Le trophée fédéral** : il est obligatoirement attribué à l'ASCE arrivée première au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 20 – Classements ». Il est remis par le représentant fédéral.

- **L'assiette du ministre** : elle est obligatoirement attribuée à l'ASCE arrivée deuxième au classement par équipe selon le mode défini à l'article « 20 – Classements ». Elle est remise par un représentant de l'administration.

- **Le trophée du plus grand nombre** : il est remis à l'ASCE qui a le plus grand nombre de participants sportifs sur le challenge à l'exclusion de l'ASCE organisatrice. En cas d'égalité, c'est l'ASCE la plus éloignée qui le remporte. Il est remis par le représentant de la commission permanente des sports.

- **Le trophée Partenaire** : il est attribué à la première équipe partenaire classée. En aucun cas, une équipe partenaire ne peut se voir attribuer les trophées fédéraux, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées.

Article 9 – Assurances et couvertures des risques

La FNASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée. L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La FNASCE et l'ASCE organisatrice déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (vélos, raquettes, bateaux, etc.). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, un vol, etc.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE.

Article 10 – Droit à l'image

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et

tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la FNASCE.

Le fait de s'inscrire au challenge implique l'acceptation que l'organisateur ou la FNASCE utilise son image dans le cadre de son activité.

Si un participant refuse que son image soit exploitée par l'organisateur, il devra le mentionner par écrit au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

Article 11 – Soins - hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Article 12 – Désistement

Toute annulation justifiée par certificat médical sera recevable jusqu'au **20 mai 2019 minuit**. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 13 – Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, la commission de contrôle se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation après avis du représentant du comité directeur fédéral.

Article 14 – Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du règlement de la discipline, l'accepter et s'engage à le diffuser à l'ensemble des membres de son ou ses équipes.

Dispositions particulières

Article 15 – Participants

Le challenge chronométré est ouvert aux personnes âgées de dix-sept ans au 31 décembre 2018. Les enfants mineurs devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer aux épreuves non chronométrées « La Panazolaise » et « La Haut-Viennoise ».

Les cyclistes titulaires d'une licence 2018/2019 « compétition » : UFOLEP cyclo sport, FFC, FFGT, FFTRI, FFCT vélo sport, ou « tourisme » : UFOLEP cyclo tourisme, FFCT balade et rando, FFC pass'loisir, sont considérés comme licenciés, pour le tarif de l'inscription.

Les titulaires d'une licence « tourisme » UFOLEP cyclo tourisme, FFCT balade et rando, FFC pass'loisir, fournissent aussi le certificat médical.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route pendant la course, lors des échauffements ou pour se rendre sur le lieu des épreuves. Pour des raisons de sécurité, leur vélo devra être en bon état de fonctionnement. Le port du casque, avec la jugulaire fermée est obligatoire pour participer à ce challenge.

Article 16 – Qualification

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable, régionale ou interrégionale. Toutefois, l'organisateur peut se réserver le droit de limiter le nombre de participants par

association en fonction de ses capacités d'hébergement, afin de garantir une participation minimum de toutes les associations.

Article 17 – Tirage au sort des dossards

L'association organisatrice en fixe les modalités et l'organise à sa convenance. La répartition définitive entre les licenciés et non-licenciés sera effectuée préalablement à l'épreuve par le comité d'organisation.

Le dossard sera fixé dans le dos en bas à gauche, la plaque de cadre sera fixée à l'avant du vélo (devant la potence) elle contient la puce de chronométrage.

Pour le Challenge, les participants seront dans la nasse de départ dite « prioritaire ».

Article 18 – Catégories

Catégorie n° 1 : jeune homme non licencié de 17 à 20 ans

Catégorie n° 2 : jeune homme licencié de 17 à 20 ans

Catégorie n° 3 : jeune femme non licenciée de 17 à 20 ans

Catégorie n° 4 : jeune femme licenciée de 17 à 20 ans

Catégorie n° 5 : senior homme non licencié de 21 à 40 ans

Catégorie n° 6 : senior homme licencié de 21 à 40 ans

Catégorie n° 7 : senior dame non licenciée de 21 à 40 ans

Catégorie n° 8 : senior dame licenciée de 21 à 40 ans

Catégorie n° 9 : vétéran homme 1 non licencié de 41 à 50 ans

Catégorie n° 10 : vétéran homme 1 licencié de 41 à 50 ans

Catégorie n° 11 : vétéran dame 1 non licenciée de 41 à 50 ans

Catégorie n° 12 : vétéran dame 1 licenciée de 41 à 50 ans

Catégorie n° 13 : vétéran homme 2 non licencié de 51 à 60 ans

Catégorie n° 14 : vétéran homme 2 licencié de 51 à 60 ans

Catégorie n° 15 : vétéran dame 2 non licenciée de 51 à 60 ans

Catégorie n° 16 : vétéran dame 2 licenciée de 51 à 60 ans

Catégorie n° 17 : master homme non licencié de plus de 60 ans

Catégorie n° 18 : master homme licencié de plus de 60 ans

Catégorie n° 19 : master dame non licenciée de plus de 60 ans

Catégorie n° 20 : master dame licenciée de plus de 60 ans

Article 19 – Définition de l'épreuve

L'épreuve se déroule sur un parcours de « La Limousine » (**LL**) ;
elle s'appelle « La Haut-Viennoise » (**HV**):

- **Course** : d'une longueur de 129 kms avec un départ fictif à 08 h 00 du Champ de Juillet à Limoges, prévoir un véhicule à l'arrivée à Panazol (environ à 15 mn du départ à faire en vélo).
- **Rentrée dans la nasse de départ** : à partir de 07 h 00.
- **Recommandation importante** : être dans la nasse de départ avant 7 h 45.

Départ fictif de Limoges « Champ de Juillet », le départ réel est fixé à Panazol, le point d'arrivée est situé à Panazol. Les participants suivront le marquage au sol **LL** et **HV**. Les ravitaillements en cours d'épreuve sont autorisés. Des commissaires de course chargés de veiller à la régularité des épreuves seront disposés le long des parcours, avec signalement de changement de direction suivant les parcours.

En cas d'incident technique, les concurrents devront faire la réparation eux-mêmes.

Les poussettes, rétro poussettes et toutes autres aides apportées par un autre concurrent, par un véhicule ou par un spectateur sont interdites.

Article 20 – Classements uniquement pour les engagés(es) sur le Challenge chronométré H-V.

Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue de la course. Le classement par ASCE sera établi en comptabilisant le nombre de points obtenus par les deux meilleurs coureurs dans leur catégorie suivant le tableau ci-dessous :

1 ^{er} : 50 points	6 ^e : 22 points	11 ^e : 12 points
2 ^e : 40 points	7 ^e : 20 points	12 ^e : 10 points
3 ^e : 30 points	8 ^e : 18 points	13 ^e : 8 points
4 ^e : 25 points	9 ^e : 16 points	14 ^e : 6 points
5 ^e : 24 points	10 ^e : 14 points	15 ^e : 4 points

Ce classement, est établi sous le contrôle du représentant de la CPS qui le valide.

Article 21 – Récompenses

En plus des trois trophées remis par la fédération, **les trois premiers lauréats de chaque catégorie seront récompensés.**

Article 22 – Réclamation

Les réclamations éventuelles (réclamation concernant la composition d'une équipe, etc.) sont immédiatement formulées auprès de la commission de contrôle avant le départ de l'épreuve. Elles peuvent être verbales ou écrites.

Les réclamations concernant des litiges survenus pendant le déroulement de l'épreuve devront être immédiatement formulées à la fin de celle-ci par écrit auprès de la commission de contrôle, dans ce cas, le délai de dépôt n'excédera pas un quart d'heure.

Les résultats des classements seront affichés une heure avant leur promulgation officielle. Les réclamations relatives aux résultats pourront être déposées auprès du représentant de la commission permanente des sports pendant ce laps de temps. Dès l'annonce officielle des résultats, aucune réclamation sur le classement ne sera recevable et les résultats considérés comme définitifs.

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Service :

Adresse personnelle :

ASCE N° :

N° carte d'adhérent :

Votre taille de maillot : S M L XL XXL

participera à la course :



<input type="checkbox"/> Catégorie n° 1 : jeune homme non licencié de 17 à 20 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 11 : vétéran dame 1 non licenciée de 41 à 50 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 2 : jeune homme licencié de 17 à 20 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 12 : vétéran dame 1 licenciée de 41 à 50 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 3 : jeune femme non licenciée de 17 à 20 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 13 : vétéran homme 2 non licencié de 51 à 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 4 : jeune femme licenciée de 17 à 20 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 14 : vétéran homme 2 licencié de 51 à 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 5 : senior homme non licencié de 21 à 40 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 15 : vétéran dame 2 non licenciée de 51 à 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 6 : senior homme licencié de 21 à 40 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 16 : vétéran dame 2 licenciée de 51 à 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 7 : senior dame non licenciée de 21 à 40 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 17 : master homme non licencié de plus de 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 8 : senior dame licenciée de 21 à 40 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 18 : master homme licencié de plus de 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 9 : vétéran homme 1 non licencié de 41 à 50 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 19 : master dame non licenciée de plus de 60 ans
<input type="checkbox"/> Catégorie n° 10 : vétéran homme 1 licencié de 41 à 50 ans	<input type="checkbox"/> Catégorie n° 20 : master dame licenciée de plus de 60 ans

Vous êtes licencié « compétition » : OUI NON

précisez : la fédération à laquelle vous appartenez (compétition uniquement voir liste art 15) :
le numéro de votre licence :

Vous n'êtes pas licencié ou licencié « tourisme » :

Je certifie sur l'honneur n'avoir possédé(e) aucune licence en 2018 - 2019.

Dans ces 2 cas, il sera exigé un certificat médical de l'année civile en cours portant la mention de non contre-indication à la pratique du cyclisme y compris en compétition.

Vous devez (licenciés(es) et non licenciés(es)) joindre également :

- une copie de la carte d'adhérent
- une copie de la pièce d'identité

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions.

Date :

Signature :

MAILLOT OFFERT À TOUS LES PARTICIPANTS IL SERA PORTÉ POUR LE CHALLENGE

PRÉCISER LA TAILLE DU MAILLOT (SITE EKOI POUR CHOIX DE TAILLE)

LES INSCRIPTIONS SONT À ENVOYER POUR LE 30 AVRIL 2019

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL «LA LIMOUSINE»

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Au départ de LIMOGES : 2 circuits chronométrés : La LIMOUSINE (159 km), La HAUT-VIENNOISE (129 km)
2 randonnées : La PANAZOLAISE (70 km), La HAUT-VIENNOISE (129 km)
Au départ de PANAZOL : La LIMOUSINE CHALLENGE (200 km)

Nom : Prénom :
(surname) (Firstname)
Adresse :
(Address)
Code postal : Ville : Pays :
(Town, capital letters) (Country)
Tél. :
Date de naissance : Masculin Féminin
E.mail : (Si renseigné, confirmation de votre engagement par E.mail)
Votre taille de maillot : S M L XL XXL
Licencié UFOLEP FFC FSGT autres fédérations non licencié participant étranger (Foreign cyclist)

La LIMOUSINE CHALLENGE sans classement ni chrono (no timing no placement)
La Limousine / La Haut-Viennoise Chrono et classement (timing and placement) choix du circuit en cours d'épreuve
La Haut-Viennoise rando sans classement ni chrono (no timing no placement)
La Panazolaise rando sans classement ni chrono (no timing no placement) sans plateau-repas
Spécial accompagnateurs « Rando découverte » Inscription Gratuite Nombre.....
Repas accompagnateurs 12 € Nombre.....



A joindre à votre engagement

- Pour les licenciés UFOLEP cyclospor, FFC, FSGT, FFTRI, FFCT Vélo sport : photocopie licence 2018-2019
- Pour les licenciés UFOLEP cyclotourisme, FFCT Balade et rando, FFC Pass'loisir : photocopie de la licence + certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018
- Pour les non licenciés : certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018

NOUVELLE FORMULE

LA LIMOUSINE CHALLENGE
Rando sans classement ni chrono
Départ de PANAZOL
Vous choisissez l'heure de votre départ
entre 6 h et 7 h 30
Contrôle départ obligatoire

Nous contacter :

La Limousine Cyclo
19, rue Turgot
87350 PANAZOL - FRANCE
Secrétariat : 05 55 31 09 13
www.lalimousinecyclo.com
lalimousinecyclo@orange.fr

facebook lalimousinecyclo

TARIFS Toutes fédérations	
LA LIMOUSINE CHALLENGE	Licenciés : 35 €
LA LIMOUSINE	Non-licenciés : 43 €
LA HAUT-VIENNOISE (rando, chrono)	
LA PANAZOLAISE	Licenciés : 31 €
	Non-licenciés : 39 €
NOUVEAU	
LA PANAZOLAISE sans plateau-repas	Licenciés : 21 €
	Non-licenciés : 29 €

Règlement à l'ordre de La Limousine Cyclo

Règlement La Limousine 2019

- Art. 1** – L'association « La Limousine cyclo » affiliée UFOLEP organise 2 épreuves chronométrées « La Limousine André-Dufraisse » (159 km) et « la Haut-Viennoise » (129 km) et randonnées « La Panazolaise » (70 km), « La Haut-Viennoise » (129 km) et « La Limousine Challenge » (200 km).
- Art. 2** – Cette manifestation est organisée avec le concours du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental de la Haute-Vienne, des villes de Limoges et Panazol ainsi que des communes traversées.
- Art. 3** – Le choix du circuit chronométré se fera en cours de route, celui de la randonnée se fera à l'inscription.
- Art. 4** – L'épreuve est ouverte aux licenciés de toutes les fédérations ainsi qu'aux non licenciés sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018. Les personnes âgées de au moins 17 ans au 31 décembre 2018 peuvent participer aux épreuves chronométrées. La randonnée « La Panazolaise » est ouverte dès 14 ans avec autorisation parentale. La randonnée « La Haut-Viennoise » est ouverte dès 16 ans avec autorisation parentale. Les dossards, puces électroniques et plaques de guidon seront à retirer au village-accueil à Panazol, le vendredi 31 mai de 15 heures à 20 heures ou le samedi 1^{er} juin de 6 heures à 7 h 30. Pour des raisons de sécurité et d'indépendance les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'inscriptions.
- Art. 5** – Chaque participant, que ce soit en formule chronométrée ou en formule randonnée, devra se conformer au Code de la route et aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées. Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire pour tous les circuits et sur la totalité du parcours. Pour raison de sécurité les voitures suiveuses sont interdites sur les circuits. Sur les épreuves chronométrées, le matériel utilisé doit répondre aux normes UCI. Par ailleurs ne sont pas autorisés : les guidons « type triathlètes », les guidons additionnels, les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI, les vélos couchés et les vélos à propulsion électrique.
- Art. 6** – Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours selon les directives préfectorales et en cas de force majeure.
- Art. 7** – Tout concurrent arrivant après 11 h 30 à St Amand le Petit sera obligatoirement dirigé sur la Haut-Viennoise, excepté La Limousine Challenge. Sur les circuits chronométrés, tout concurrent ayant une moyenne inférieure à 22,5 km/h devra remettre sa puce et son dossard à la voiture-balai. Sur le circuit de La Limousine Challenge, tout participant arrivant la séparation de LL / LLC à partir de 13 h 00 sera déclaré hors randonnée. Dans les deux cas, les participants pourront continuer le circuit hors responsabilité des organisateurs. En cas d'urgence, le n° de téléphone contact 05 55 31 09 13 est mis à disposition.
- Art. 8** – Afin de pouvoir prétendre à un classement tous les concurrents inscrits sur les parcours chronométrés devront être enregistrés au départ, aux contrôles intermédiaires et à l'arrivée. Le pointage des concurrents se fera à l'entrée des nasses correspondant aux n° de dossards à partir de 7 heures au Champ de Juillet à Limoges. Les concurrents de la Limousine Challenge partent de Panazol à l'heure de leur choix comprise entre 6 heures et 7 h 30.
- Art. 9** – Le règlement complet de l'épreuve est consultable sur le site : www.lalimousinecyclo.com
- Art. 10** – L'inscription est définitive. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée.
- Art. 11** – Les désistements pour raisons médicales devront faire l'objet d'une demande de remboursement avant le 9 juin 2019 et devront être accompagnés des pièces justificatives (certificat médical, arrêt maladie, certificat d'hospitalisation...). Sous ces conditions le montant de l'inscription sera remboursé. (Les pièces justificatives doivent être antérieures au 2/06/2018).
- Art. 12** – L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas ces dommages, la souscription d'un contrat assurant la prise en charge de ces frais est du ressort des participants. Les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait, soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance.
- Art. 13** – L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile des dommages matériels et corporels qu'il crée aux tiers.
- Les participants licenciés assurés sont couverts, en individuel, par leur licence. Il revient aux autres participants non licenciés, licenciés sans assurance et concurrents étrangers, de souscrire, à titre personnel, une garantie individuelle accident adaptée au type de l'épreuve afin de couvrir les dommages non pris en charge par leur responsabilité civile.
- L'engagement à l'épreuve est subordonné à l'acceptation du présent règlement que le concurrent s'engage à respecter.

BULLETIN INDIVIDUEL DE RÉSERVATION

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

ASCE N° :

Homme

Femme

Coureur

Accompagnateur

Forfait du vendredi soir au dimanche matin

Incluant les frais d'engagement/dossards, d'organisation, de restauration, d'hébergement et de taxe de séjour

Challenge = engagement/dossards y compris le repas de samedi midi à l'arrivée à Panazol

Choix	Prestation	Prix unitaire	Montant
<input type="checkbox"/>	Forfait coureur : non licencié(e)	125,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Challenge + repas du vendredi soir et gala: non licencié(e)	85,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Challenge + repas gala: non licencié(e)	75,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Forfait coureur : licencié(e)	118,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Challenge + repas du vendredi soir et gala: licencié(e)	78,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Challenge + repas gala : licencié(e)	68,00 €	€
<input type="checkbox"/>	Forfait accompagnateur – visite Limoges	90,00 €	€
		Total individuel	€

Allergies alimentaires à préciser :

Arrivée à partir 15 heures le vendredi 31 mai 2019 au village d'organisation situé à la mairie de Panazol.

L'hébergement est situé à Chéops (Limoges), à 8 mn environ de Panazol

Chambre 2 pers (2 lits)

Je désire partager ma chambre avec :

Mode de transport utilisé pour venir au challenge national FNASCE :

Voiture Heure arrivée prévue :

Train Heure d'arrivée en gare de Limoges Bénédicins le vendredi :

Heure de départ en gare de Limoges Bénédicins le dimanche :

Les inscriptions sont à envoyer pour le 30 avril 2019

Prévoir un véhicule à l'arrivée à PANAZOL

FICHE SANITAIRE

Cette fiche est personnelle. Si elle n'est pas utilisée lors du challenge, elle restera confidentielle et sera détruite. Elle a juste pour but de faciliter les soins et de renseigner les secours en cas d'accident.

Quand vous l'aurez rempli, vous l'insérerez dans une enveloppe à votre nom. Elle sera alors remise à l'organisateur présent sur le challenge et ne sera, bien sûr, ouverte qu'en cas de besoin. Si elle n'est pas utilisée, elle sera remise à votre responsable d'équipe à la fin du challenge ou détruite selon votre demande.

ASCEE :

Nom :

Prénom :

Coordonnées de la personne à contacter :

Votre groupe sanguin :

Traitement médical en cours :

Allergies :

Merci de préciser le type d'allergies dont vous souffrez (médicamenteuse, alimentaire...)

Avez-vous des problèmes particuliers que vous souhaiteriez signaler :

LE COMITÉ D'ORGANISATION ASCEE 87

Il est constitué de :

- **Myriam SAPPEY**, Présidente, chargée de la coordination de la partie administrative du challenge (Inscriptions, accueil, restauration et hébergement)
- **François CARMANTRAND**, Vice-Président Sport, chargé de la coordination de la partie sportive du challenge (Inscriptions, accueil, restauration et hébergement)
- **Nelly MONTEAU**, Trésorière, Chargée de l'accueil à Panazol (Inscriptions, accueil, restauration et hébergement)
- **Les membres de la section cyclisme ASCEE 87**
- **Tous les autres membres du comité directeur de l'ASCEE 87**

